



>> DOSSIER DE PRESSE

Inauguration

- Maison de Retraite Spécialisée « **Les Oliviers** »



Vendredi 21 novembre 2008 à 15h
Institut Saint-André - Cernay

Maison de Retraite Spécialisée « Les Oliviers »

Un cadre de vie plus convivial et adapté à des personnes handicapées

Le Groupe Domial, acteur majeur de l'Habitat en Alsace, arrive au terme de la réalisation de la Maison de Retraite Spécialisée (MRS) « Les Oliviers » au sein de l'Institut Saint-André de Cernay.

L'Association Adèle de Glaubitz et le Groupe Domial voient ainsi l'aboutissement d'un travail commun en faveur des personnes handicapées vieillissantes en établissement et de l'équité des conditions d'accueil dans leur bassin de vie. **La tranche principale de cet ouvrage, permettant d'accueillir les 29 premiers résidents des 48 attendus, sera inaugurée vendredi 21 novembre 2008 à 15h.**

La structure « Les Oliviers », créée en 1988, vise prioritairement à accueillir les retraités de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et les résidents du FAHG (Foyer pour Adultes Handicapés Grave) de l'Institut Saint-André ; qui après avoir consacré une part importante de leur vie à l'essor de l'établissement souhaitent continuer à évoluer dans un environnement familial et adapté à leur épanouissement.

D'autre part, les difficultés liées au vieillissement en terme de troubles spécifiques et perte d'autonomie complexifient les situations de handicap et nécessitent des réponses que les systèmes de prise en charge en foyer n'offrent à l'heure actuelle qu'imparfaitement. Appuyée par une étude menée par le CREAL (en 2005), la nécessité immédiate de réorienter 50 personnes handicapées en MRS et 102 d'ici 2010 était indispensable.

Fort de ces premiers constats, le projet s'est inscrit dans une démarche privilégiant les formules alternatives à l'hébergement classique et répond à l'attente de création de places supplémentaires permettant un rééquilibrage territorial de l'offre.

Ainsi, pour offrir un cadre de vie plus convivial et adapté le programme de construction de la Maison de Retraite Spécialisée « Les Oliviers » s'intègre dans un ambitieux plan de rénovation lancé par l'Association Adèle de Glaubitz depuis 2005.

Aujourd'hui la première phase de construction des 2 910 m² de la MRS permet d'accueillir dans le nouveau bâtiment, de 1 970 m², 29 personnes depuis septembre 2008. L'extension, de 940 m², des 19 places supplémentaires, en cours de construction, aboutira, d'ici fin 2009, à un établissement d'une capacité de 48 places.

Le bâtiment conçu de plain pied, est organisé autour 3 unités de vie composées de 14 à 19 chambres et répond à présent pleinement aux besoins spécifiques des personnes accueillies : des chambres individuelles spacieuses s'ouvrant sur l'extérieur, avec cabinet de toilette, douche aux normes handicap, des espaces de rencontres et de convivialité, une salle à manger cloisonnable, des salles d'activité, des salles de soins, des salles de bains adaptées, une buanderie....

Propriétaire du terrain : Association Les Maisons de la Croix – mis à disposition sous forme d'un bail emphytéotique auprès d'Habitat Familial d'Alsace (Groupe Domial).

Exploitation de la Maison de Retraite Spécialisée : Association Adèle de Glaubitz via une convention de location signée avec Habitat Familial d'Alsace.

Maître d'ouvrage :
Habitat Familial d'Alsace,
Structure du Groupe Domial.

Organisme gestionnaire
Association Adèle de Glaubitz.

Architecte
aGVA,
Agence Guillaume Viry Architectes

Début des travaux : novembre 2006



Fin des travaux première tranche: septembre 2008

Structure du plan de financement de l'opération immobilière :

Le coût total de l'opération immobilière est de 3 265 619 €

▪ Subvention de l'Etat	15 000 €
▪ Domial via sa structure Habitat Familial d'Alsace	
Prêt PLUS* auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	3 250 619 €
TOTAL	3 265 619 €

Subventions obtenues pour l'équipement et le mobilier (investissement hors construction) :

▪ Association des Parents et Amis de Saint André :	80 000 €
▪ Conseil Général du Haut-Rhin	33 640 €
▪ C.C.A.H. (Comité National de Coordination de l'Action en faveur des Personnes Handicapées)	122 400 €
U.G.R.C. Union Générale de Retraite des Cadres	20 400 €
C.P.M. Caisse de Retraite du Personnel des Organismes Sociaux et de Mutualité	20 400 €
I.O.N.I.S. PREVOYANCE	20 400 €
C.G.I.S. Caisse Générale Interprofessionnelle de Retraite pour les salariés	20 400 €
A.C.G.M.E. Association de Retraite des Cadres du Groupe Mornay Europe	20 400 €
Caisse de Prévoyance La Boétie – NOVALIS	20 400 €
▪ Mutuelle Complémentaire d'Alsace (M.C.A.)	8 000 €
TOTAL	244 040 €

A titre indicatif :

Frais d'hébergement au sein de la Maison de Retraite Spécialisée « Les Oliviers » :

Tarif journalier 94,39 €

Tarif mensuel 2 831 €

Peut venir en déduction, selon ressources et situations, le montant de l'aide au logement personnalisé (versée par la CAF). A noter que le « reste à vivre », est au minimum 195,78 €.

Montant de la redevance de la Maison de Retraite Spécialisée « Les Oliviers » allouée à l'association Adèle de Glaubitz pour la première tranche (29 chambres et bureaux) : 193 000 €/an.

* Les Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) sont exclusivement attribués à des organismes HLM et à des Sociétés d'Economie Mixte de construction pour des opérations programmées annuellement par l'Etat. Pour bénéficier d'un PLUS, une convention est signée avec l'Etat, il impose un loyer maximum par mètres carrés de surface utile (surface habitable + annexe) et une attribution des logements réservée à des personnes respectant des plafonds de ressources. Par ailleurs, les logements doivent être occupés par les locataires à titre de résidence principale.

Caractéristiques de l'établissement et dynamique du projet

Accueillir et accompagner les personnes handicapées vieillissantes

L'Institut Saint-André a ceci de particulier : il a vocation à accompagner les personnes handicapées dans leur globalité, en valorisant à la fois l'intégration sociale et professionnelle, l'autonomie, mais aussi la dynamique collective et mobilisatrice, grâce à laquelle le lien social est préservé. Le service Habitat de l'Institut Saint-André propose un hébergement en foyer et résidence, aux personnes handicapées travaillant en ESAT ou en entreprise adaptée. En MRS, sont accueillis les retraités de l'ESAT, mais aussi certaines personnes plus lourdement handicapées et âgées ayant vécu en FAHG.

Analyse et qualité du projet

Fort agréablement est de constater que l'espérance de vie des personnes handicapées se rapproche de celle de la population générale. Les progrès de la médecine et l'évolution générale de la qualité de vie expliquent ce constat. Cependant, les difficultés liées au vieillissement en terme de troubles spécifiques et perte d'autonomie complexifie les situations de handicap et nécessitent des réponses que les systèmes de prise en charge en foyers n'offrent à l'heure actuelle qu'imparfaitement.

Ce vieillissement de la personne handicapée peut survenir bien avant l'âge conventionnel des 60 ans. Dès lors les problématiques gériatriques se surajoutent, de manière relativement précoce, à celle du handicap en tant que tel. Les admissions en maison de retraite classique sont possibles. Mais cette réponse ne semble pouvoir être que ponctuelle et ne correspondre qu'à des projets individuels particuliers : d'abord parce que le nombre de places offertes en maison de retraite est toujours limité, ensuite parce que le nombre de places offertes est limité. De plus, il reste un important décalage des âges (la moyenne d'âge en maison de retraite est supérieure à 85 ans là où la problématique des personnes handicapées vieillissante se situe autour de 50-60 ans) qui rend difficilement envisageable, une cohabitation des rythmes de vie et des réponses adaptées aux besoins respectifs.

En terme d'implantation

La Maison de Retraite Spécialisée (MRS) est établie, au cœur de l'Institut Saint-André de Cernay qui regroupe 4 établissements :

- L'Institut Médico-Educatifs (IME) ;
- La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et le Foyer pour Adultes Handicapés Grave (FAHG) ;
- L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et l'Entreprise Adaptée (EA) ;
- L'Habitat, composé d'un foyer d'hébergement, de deux résidences, d'une Maison de Retraite Spécialisée et d'un Service d'Accompagnement à la Vie Social (SAVS).

De part son implantation centrale, la MRS « Les Oliviers » s'ouvre ainsi sur l'ensemble des activités du site, des différents lieux de vie et d'équipements (piscine, balnéo, centre équestre, salle polyvalente, gymnase, chapelle). Ceci a pour atout de favoriser le maintien des liens humains tissés entre les personnes âgées habitant la MRS et les autres résidents.

Aujourd'hui, la première phase de construction permet d'accueillir dans le nouveau bâtiment 29 personnes depuis septembre 2008. L'extension de 19 places supplémentaires, en cours de construction, aboutira à un établissement d'une capacité de 48 places fin 2009.

Le nouveau bâtiment de plain pied offre à présent des chambres spacieuses (de 28 m² en moyenne) ouvrant directement sur l'extérieur et les abords paysagers. Elles sont évidemment équipées de toutes les commodités spécifiques et adéquates et sont regroupées en 3 unités de vie de 14 à 19 chambres. Chaque unité est dotée d'une salle de soins et d'une salle de bains collective avec baignoire adaptée. Les espaces collectifs comprennent trois salles d'activités, une salle à manger modulable, des espaces de rencontre et de convivialité (accueil, salon) et des locaux pour le personnel.

En terme de prise en charge

Le projet d'établissement prévoit trois objectifs généraux déclinés en objectifs opérationnels afin de veiller au bien-être des personnes accueillies par la mise en place d'un projet de vie individualisé, en préservant les acquis et l'autonomie personnelle.

Le projet de prise en charge individualisé a été réfléchi, y compris dans l'accompagnement en fin de vie.

Une démarche qualité a été entreprise par l'association qui bénéficie d'une longue expérience dans le domaine des personnes handicapées.

Les Publics concernés

L'accueil porte sur deux types de populations les retraités de l'ESAT et des résidents du FAHG.

Les personnes accueillies souffrent essentiellement d'une déficience intellectuelle légère ou moyenne, d'un handicap sensoriel et de troubles de conduite (troubles de la personnalité et du comportement). Certains d'entre-eux ont des problèmes de santé (diabète, hypertension, insuffisance respiratoire...) et nécessitent un suivi par un médecin généraliste ou des spécialistes.

Bien souvent, il est constaté que les maisons de retraite ne sont pas adaptées pour permettre aux personnes handicapées vieillissantes de bénéficier de l'accompagnement et des activités dont elles auraient besoin. Cette intégration, malheureusement difficile dans une structure classique, peut placer le résident en situation d'isolement.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement réside essentiellement en des principes d'actions et d'organisation de l'activité de la MRS :

- Individualisation des prises en charges grâce un projet de vie adapté à chaque résident ;
- Adaptation à l'évolution de l'état des résidents ;

- Promotion d'une vie digne et active, soit le respect des principes énoncés par la loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale et des valeurs de l'Association ;
- Assurer le confort et les soins respectant les rythmes de chacun ;
- Mobilisation des capacités des personnes accueillies par un mode de vie suffisamment stimulant ;
- Pluridisciplinarité ;
- Développement des partenariats.

La personne handicapée vieillissante doit ainsi pouvoir bénéficier des mêmes services que toute personne âgée, en intégrant à la prise en charge les réponses aux besoins spécifiques liés à son handicap.

Les principaux objectifs définis sont de :

- Veiller au bien être physique, psychique et relationnel de la personne, à ses besoins, ses demandes en tenant compte de son passé, de sa singularité (accueillir et offrir un lieu de vie agréable, privé et convivial ; respecter le rythme de vie de chaque résidant ; aider psychologiquement la personne si besoin ; entretenir les liens familiaux et amicaux...).
- Préserver les acquis et une autonomie personnelle (aider à stimuler la personne dans sa vie quotidienne ; offrir des activités adaptées ; échanges intra/extra-muros...).
- Maintenir une dynamique du service (dynamique de réflexion et de travail interdisciplinaire, évoluer dans ses pratiques professionnelles).

Le principe de la personnalisation de l'intervention sera développé, comme cela est déjà le cas dans les autres structures gérées par l'Association. Pour se faire, un projet individualisé sera réalisé pour chaque résidant, alternant actions personnalisées et activités plus collectives.

Le fonctionnement du service

La formule proposée est basée sur l'internat, soit une ouverture 365 jours par an.

La prise en charge individualisée se décompose en trois missions :

- Une prise en charge globale commune à tous les membres de l'équipe ;
- Un accompagnement spécifique assuré par un animateur référent ;
- Une prise en charge visant à permettre le maintien des acquis par la mise en place d'activités adaptées aux potentialités et aux désirs de la population.

De très nombreuses **activités** seront proposées tenant compte des saisons, des rythmes et fêtes du calendrier, des programmations extérieures et des souhaits des résidants. Pour maintenir les acquis, une attention à toujours mobiliser le corps, stimuler l'esprit et le lien social sera entretenue.

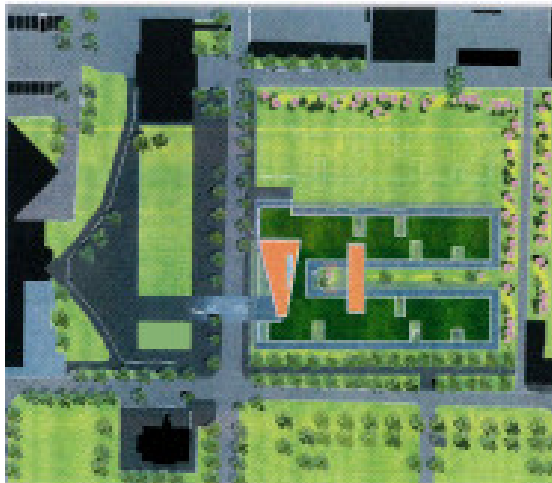
Le système de prise en charge du vieillissement des personnes en MRS permettra aux résidants de rester dans la structure jusqu'à la fin de leur vie, sauf affection ou maladie chronique grave justifiant une hospitalisation ou une prise en charge en EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes). De plus, si l'état de santé de la personne accueillie nécessite une prise en charge plus médicalisée (injection quotidienne, soins palliatifs...), la MRS s'appuiera sur un réseau avec les hôpitaux de Cernay et de Thann, ainsi que sur l'EHPAD d'Oderen qui dépend de la même Association, Adèle de Glaubitz.

Architecture de la MRS « Les Oliviers »

Le site

L'Institut Saint-André est rattaché à la ville de Cernay par une voie piétonne et cyclable qui, depuis peu, franchit la RN 66 par un passage sous-terrain.

Le terrain est situé au centre du domaine de l'Institut Saint-André de Cernay, le long de l'allée principale. Dans l'institut, les voiries sont hiérarchisées et orthogonales, la voie menant à la ferme a été déviée afin de redonner à l'îlot sa forme initial et d'y dégager le terrain d'implantation du projet.



Vue d'ensemble du site d'implantation

L'implantation du bâtiment délimite les différents espaces sur le terrain. Elle donne une lecture facile de l'entrée par un parvis spacieux et protégé côté Nord.

Les trois accès (entrée principale, garage pour les véhicules de services et entrée technique) sont situés du côté de l'allée principale.

Un traitement particulier a été apporté à l'ouverture de la maison de retraite sur le reste du site de l'Institut.

Le bâtiment, de 2 910 m², comprend un seul niveau sans sous sol et se décompose en quatre zones : hébergement, administration, vie commune, service généraux. Les volumes créés sont simples. Ceux des bureaux (fonction administrative) et salles à manger émergent des toitures terrasses.

Les locaux sont orientés vers un patio, qui apporte vue et lumière aux espaces communs (salons, salle d'activité...), mais aussi, aux bureaux et à la salle de réunion ; par ailleurs, des patios ont été ponctuellement réalisés le long des circulations.



Administration

Vue d'ensemble avec extension

Quelques principes de base ont été appliqués, lors de la réalisation du projet :

- Utilisation des effets d'optiques (redents, rétrécissements, vues vers l'extérieur) pour éviter les longs couloirs ;
- Apport de lumière naturelle dans chaque lieu ;
- Création d'espace avec orientation réfléchie et vue sur l'extérieur ;
- Création d'un espace évolutif ;
- Différenciation des matières, des ambiances et des couleurs en fonction des lieux ;
- Sécurité et accessibilité de tous les locaux aux personnes à mobilité réduite ;
- Utilisation d'auvents en façade pour protéger des lumières directes ;
- Apports solaires réfléchis pour une optimisation énergétique.

Les Aménagements paysagers

Un important traitement des espaces verts a été mené. Il est à noter que la quasi totalité des arbres se trouvant sur le site ont été conservés. Ainsi, l'allée boisée située à l'Ouest du bâtiment est conservée et renforcée par une promenade où les véhicules motorisés n'ont pas d'accès. De plus, elle assure une protection naturelle du soleil d'été aux chambres donnant de ce côté.

Redéfinition de l'allée centrale avec plantations de part et d'autre.

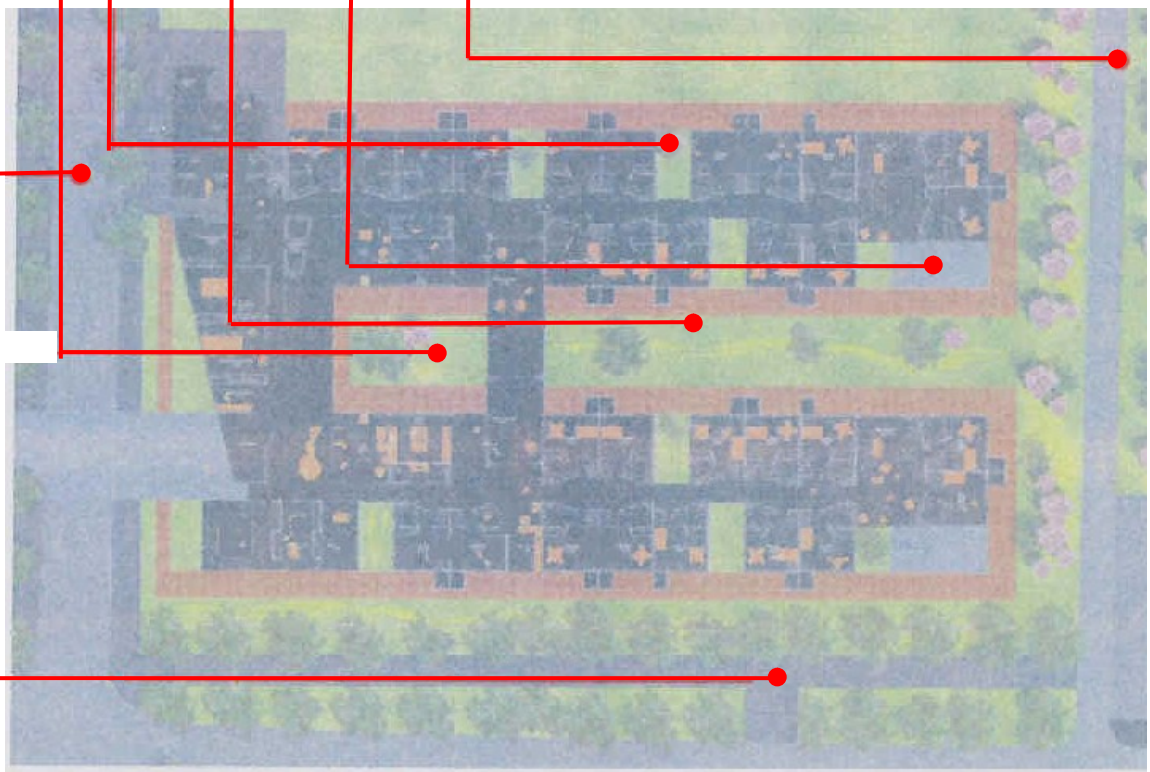
Patio central des espaces communs engazonné.

Patio dans les dégagements des zones d'hébergement : placés ponctuellement de part et d'autre du dégagement, ils évitent l'effet long couloir.

Jardins privatifs engazonnés pour chaque résident, en prolongement des terrasses extérieures.

Terrasses protégées en bout de dégagement des zones d'hébergement.

Plantation d'arbres fruitiers côté sud, type vergers (aspects domestiques).



Accessibilité et stationnements automobiles

L'accès au bâtiment se fait depuis l'allée principale. Un sas de grande largeur muni de portes automatiques accueille les résidents et les visiteurs. L'ensemble du porche d'entrée est constitué d'un sol en bois, non glissant et sans obstacle à la roue. Les ressauts éventuels ne sont pas supérieurs à 2 cm.

Le cheminement pour accéder au bâtiment est aménagé et constitué de matériaux non meubles, non glissant, sans obstacle à la roue. La dénivellation naturelle est de 5% sans trottoir.

A l'Est de la première tranche de construction, se trouve un parking de 10 places comprenant une place réservée aux handicapés de dimensions 5,00 x 3,30 m. Ces stationnements seront complétés lors de la fin de la réalisation de l'extension en cours.

La restauration,

Une salle avec un self-service, est organisée en commun avec les autres structures du site, pour les personnes ayant l'autonomie suffisante. Les personnes plus dépendantes prennent leur repas à la salle à manger de la MRS.

L'Association Adèle de Glaubitz

Créée en 1992, l'Association Adèle de Glaubitz œuvre dans le secteur social, médico-social et sanitaire auprès de différents publics :

- des jeunes en difficulté sociale et familiale,
- des enfants et adultes handicapés mentaux,
- des personnes atteintes d'un handicap sensoriel,
- des personnes âgées malades et dépendantes.

Aujourd'hui, l'Association Adèle de Glaubitz emploie près de 1 000 professionnels, au service des 1 500 personnes accueillies à travers une dizaine d'établissements et services répartis sur toute l'Alsace.

Les grands objectifs de l'Association visent le développement des personnes prises en charge, en leur garantissant, au regard de leurs capacités, le meilleur niveau d'autonomie et d'intégration sociale et professionnelle, et en mettant en œuvre les actes thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques les plus pertinents.

Très attachée à son éthique, l'Association place au cœur de sa réflexion et de son action, la personne dans sa globalité. **Son engagement se fonde « sur le respect de la personne, dans son individualité et son mystère, son droit à la vie, sa dignité et sa liberté »...** Ceci est inscrit dans sa culture d'association.

L'Association est l'héritière des activités sociales, médico-sociales et sanitaires de la Congrégation des Sœurs de la Croix active depuis plus de 150 ans, fondée par Madame Adèle de Glaubitz. Cette longue expérience fait aussi la richesse de l'Association Adèle de Glaubitz.

Madame Adèle de Glaubitz (1797-1858) fondatrice des Sœurs de la Croix, n'avait dans les premières années de son engagement personnel de chrétienne nullement l'intention de créer une congrégation ; diverses circonstances l'y amenèrent en 1848.

Très jeune, elle s'intéresse à la formation professionnelle de jeunes filles pauvres, se documente, et fonde en 1835 « l'œuvre des jeunes servantes catholiques ». Elle travaille avec des personnes laïques et déjà en réponse à des besoins politiquement repérés. Dès 1847, à la demande du préfet, elle accueille également des jeunes filles délinquantes ; cette nouvelle orientation sera à l'origine de la Maison d'Education du Neuhof en 1952.

La Congrégation des Sœurs de la Croix

Les Sœurs de la Croix constituent l'une des Congrégations alsaciennes fondées au XIX^{ème} siècle pour se consacrer à l'éducation, aux soins, à l'enseignement spécialisé.

Dans les premières décennies, la Congrégation crée nombre d'orphelinats et de services de soins à domicile en Alsace et en Allemagne. A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, une orientation supplémentaire est prise avec la création d'établissements pour handicapés mentaux, visuels et auditifs. La Congrégation poursuit les mêmes activités au Cameroun. Suite aux évacuations pendant la dernière guerre, un IMP est fondé près de Pau.

Les institutions évoluent. Les orphelinats ont laissé la place à d'autres structures d'accueil. Les centres de soins ont fermé. Les établissements s'adaptent à l'évolution des techniques éducatives et pédagogiques. La Congrégation cherche des réponses aux besoins nouveaux.

A la fin du XX^{ème} siècle, la Congrégation des Sœurs de la Croix est confrontée à l'absence de nouvelles vocations religieuses. Pour assurer la poursuite de son œuvre, elle met en place des associations et notamment, pour ses établissements d'Alsace, l'Association Adèle de Glaubitz.

Au sein de l'Association Adèle de Glaubitz, l'Institut Saint André accueille et accompagne plus de 600 enfants et adultes handicapés. Il regroupe sur son site 4 établissements, dotés de multiples agréments :

- **l'Institut Médico-éducatif (IME)** pour l'accueil d'enfants et d'adolescents de 5 à 25 ans, handicapés mentaux, en Institut médico-pédagogique (IMP) et professionnel (IMPro), mais également pour des jeunes polyhandicapés et des jeunes atteints de troubles autistiques ou apparentés.
- **la Maison d'accueil spécialisée (MAS) et le foyer pour adultes handicapés grave (FAHG)** pour des personnes handicapées mentales dépendantes ou polyhandicapées, et dans l'incapacité totale de travailler. Le FAHG n'était pas prévu dans la loi d'orientation du 30 juin 1975. Son autorisation d'ouverture, à titre expérimental, avait constitué une première en France et aujourd'hui ce type d'accueil s'est largement développé dans l'hexagone.
- **L'Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)**, anciennement dénommé CAT, propose un travail et une intégration professionnelle à de nombreuses personnes handicapées. L'atelier du Steinkreuz de Wintzenheim, proche de Colmar, et l'atelier de Still dans le Bas-Rhin, y sont rattachés. Ce dernier accueille principalement des personnes déficientes visuelles, réalisent une activité de restauration de sièges : cannage, paillage, ... En 2006, une petite section d'entreprise adaptée (EA) est créée.
- **L'Habitat** est composé d'un foyer d'hébergement, de deux résidences, d'une maison de retraite spécialisée et d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). Il répond à la problématique du logement et de la vie quotidienne des personnes handicapées mentales, employés par l'ESAT ou en retraite.

L'Institut Saint André a ceci de particulier : il a vocation à accompagner les personnes handicapées dans leur globalité, en valorisant à la fois l'intégration sociale et professionnelle, l'autonomie, mais aussi la dynamique collective et mobilisatrice, et grâce à laquelle le lien social est préservé.

Le service Habitat de l'Institut Saint-André

Le service Habitat de l'Institut Saint André propose un hébergement en foyer et résidence, aux personnes handicapées mentales, qui travaillent en ESAT ou en entreprise adaptée. En MRS, sont accueillis les retraités de l'ESAT, mais aussi certaines personnes plus lourdement handicapées et âgées ayant vécu en FAHG.

Nos agréments sont les suivants:

- Foyer pour Travailleurs Handicapés (FTH) : 126 places
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Maison de Retraite Spécialisée (MRS) : 48 places

Le projet d'établissement de l'Habitat prévoit :

- un accompagnement individualisé dans les actes de la vie quotidienne, avec l'appui d'un animateur-référent,
- divers apprentissages : cuisine, code de la route, gestion du linge,
- un accompagnement des aînés dans leur vieillissement et leur dépendance
- un programme d'animations internes et externes.

La conception éthique du travail d'accompagnement se base sur le respect des personnes, en misant sur les capacités de progrès de chacun.

Le SAVS met en œuvre des contrats individualisés de suivi, engagés avec des personnes handicapées résidant en milieu ordinaire. Les domaines d'intervention concernent l'aide aux démarches administratives, la gestion du quotidien, la vie relationnelle et le maintien dans le logement. La SAVS est un service social spécialisé et territorialisé, il est relais de la MDPH.

Les résidents en foyer, en résidence et en MRS profitent de tous les services et équipements partagés sur le site de l'Institut Saint André : salle de sport, piscine, centre équestre, salle polyvalente, services sport et loisirs, pastorale,....

Pour toutes informations complémentaires, contacter :

Jean-Marie FENGER

fenger.standre@glaubitz.asso.fr

Tél. : 03 89 75 30 16

Magali AYMARD

dg@glaubitz.asso.fr

Tél. : 03 88 21 19 80

LE GROUPE DOMIAL

Implanté du Nord au Sud de l'Alsace, Domial couvre aujourd'hui l'ensemble des métiers liés à l'habitat et l'aménagement urbain :

- **Gestion locative**

Avec un patrimoine locatif de plus de 11 200 logements, couvrant toutes les gammes d'habitations et de loyers, Domial est présent sur plus de 200 communes alsaciennes et offre des services de proximité avec 15 agences, antennes ou bureaux réparties sur l'Alsace.

- **1% logement et services aux particuliers**

Domial, sous l'impulsion des partenaires sociaux, est au service d'environ 3 000 entreprises alsaciennes au travers de son activité de collecteur du 1% logement – la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction – qui lui permet d'apporter de multiples solutions habitat à l'ensemble de leurs salariés.

- **Développement de nouvelles opérations regroupant 3 pôles :**

- **Aménagement et équipements publics** : ZAC, lotissements, lycées, mairies, complexes sportifs....
- **Production de logements** (locatif et accession) : en habitations individuelles ou collectives.
- **Etudes** : accompagnement des collectivités pour le développement de l'habitat (PIG, OPAH...) et l'ingénierie sociale (MOUS, AST...) et études de définition de programme pour les collectivités.

Ainsi, Domial construit, réhabilite, gère différents types d'habitat, collectifs ou individuels, adaptés à toutes les configurations familiales, couples ou familles monoparentales, à chaque étape de leur parcours résidentiel. Le rythme de production, de l'ordre de 450 logements par an, est le signe évident de la confiance qui est témoignée par les élus des communes souhaitant améliorer l'offre immobilière sur leur territoire.

Un espace Presse, réservé aux journalistes, est accessible sur : www.domial.fr

Pour toutes informations complémentaires, contacter le service communication :

Grégory LELOUP

gleloup@domial.fr

Tél. : 03 90 57 27 52

Virginie LE COURSONNAIS

vlcoursonnais@domial.fr

Tél. : 03 90 57 27 97

